

La Ville de Paris renforce son action pour la mixité dans les collèges publics

Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire, proposera au prochain Conseil de Paris la mise en place de secteurs multi-collèges visant à renforcer la mixité dans 6 établissements scolaires du 18^e et du 19^e arrondissement à l'initiative de l'Académie de Paris, ainsi qu'une refonte des secteurs des collèges dans le 17^e arrondissement.

Malgré l'important travail engagé ces dernières années par l'Académie de Paris et la Ville de Paris, certains établissements de la capitale continuent à être touchés par des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire. Cette situation résulte de facteurs variés et cumulatifs, des stratégies individuelles de certaines familles ou encore de l'image des établissements.

La mixité sociale est un facteur essentiel d'intégration

« Nous constatons, dans certains quartiers, que des établissements situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre ont un nombre d'élèves issus de milieux défavorisés qui varie de 1 à 4 et ne reflètent pas la sociologie de leurs quartiers. Avec l'Académie de Paris, notre volonté est de proposer des solutions pour remédier à ces situations. La mixité sociale en milieu scolaire est un facteur essentiel de vivre-ensemble et d'intégration », souligne Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires, des rythmes éducatifs et de la réussite éducative.

En complément des mouvements de sectorisation, notamment dans le 17^e arrondissement avec la montée en charge du nouveau collège de la Rose Blanche dans la ZAC des Batignolles et de l'amélioration de la liaison entre le CM2 et la 6^e, « la Ville de Paris va saisir l'opportunité de créer des secteurs multi-collèges sur son territoire », annonce l'adjointe à la Maire. Cette mesure, rendue possible par la loi de refondation de l'école adoptée en 2013, consiste à ce que plusieurs collèges situés à proximité partagent un même secteur de recrutement des élèves. Les enfants du quartier concerné pourront ainsi être rattachés à l'un ou à l'autre des collèges participants.

Deux arrondissements volontaires pour la création de collèges multi-secteurs

Après un important travail de concertation, associant l'Académie de Paris, la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement et la communauté éducative, deux arrondissements se sont portés volontaires pour la rentrée prochaine :

- Le 18^e arrondissement, qui créera deux secteurs multi-collèges : le premier pour les collèges Gérard Philippe et Marie Curie, le second pour les collèges Antoine Coysevox et Hector Berlioz.
- Le 19^e arrondissement, qui créera un secteur multi-collèges pour les collèges Edouard Pailleron et Henri Bergson.

A l'issue des discussions entre la Ville et l'Académie, les collèges concernés par un secteur multi-collèges bénéficieront de moyens pédagogiques et humains supplémentaires, conventionnés sur 3 ans, ce que permettent les 50 postes supplémentaires annoncés à Paris pour la rentrée prochaine par le ministère de l'Éducation nationale.

La délibération qui sera soumise au Conseil de Paris fin janvier, permettra à l'Académie de Paris de poursuivre la concertation engagée avec les communautés éducatives et les familles dans les établissements concernés.

« Notre démarche se veut humble et consensuelle. Nous sommes pragmatiques. Il ne s'agit pas d'imposer à tous une solution miracle, mais de se fonder sur les spécificités de chaque quartier, en nous appuyant sur la volonté de nombreux acteurs éducatifs de lutter contre la ségrégation scolaire. Si ce dispositif porte ses fruits, nous pourrions envisager de l'étendre à d'autres arrondissements. », poursuit Alexandra Cordebar.

Une refonte durable de la sectorisation dans le 17^e arrondissement

A ce titre, indépendamment de l'expérimentation multi-collèges, la Ville, en accord avec l'Académie de Paris, mettra en œuvre à la rentrée prochaine une refonte de la sectorisation des collèges du 17^e arrondissement. A la faveur de la montée en charge du nouveau collège de la Rose Blanche (ZAC Clichy-Batignolles), celle-ci permettra de désenclaver certains collèges de cet arrondissement et en particulier le collège Boris Vian.

« Que ce soit dans les secteurs multi-collèges ou au collège Boris Vian, la Ville intensifiera son action éducative en proposant par exemple de nouvelles résidences d'artistes, en renforçant ses financements pour les projets des établissements ou encore en affectant de nouveaux postes au dispositif Actions collégiens », conclut l'adjointe à la Maire.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61